

Service de la population et des migrants SPoMi

① 026 305 15 12 # Met en œuvre les prescriptions réglant l'entrée, le séjour et l'activité des ressortissants étrangers
n'a aucune compétence en matière d'asile # exécute les renvois prononcés par le SEM # doit recueillir toutes les informations permettant de déterminer l'aptitude au transport

ORS à Fribourg ORS FR

① 026 425 41 41
Encadre et héberge les personnes du domaine de l'asile (RA) attribués au Canton de Fribourg # Gère le suivi administratif, médical et financier des RA # Loge les RA dans divers lieux, selon leur situation d'asile # Organise la scolarisation, le suivi en intégration, le conseil en vue du retour # Organise son propre service infirmier

ORS FR Service infirmier

① 026 425 41 41
Est présent dans les foyers deux demi-journée par semaine # Effectue des anamnèses infirmières (somatique, psychique)
Organise la prise de rdv et la traduction au besoin # Prépare les semainiers
Gère le suivi en cas d'hospitalisation # Effectue des réseaux avec les partenaires externes
Visites domiciliaires

Service de l'action sociale SASoc

① 026 305 29 92 # Conduit le dispositif de l'aide sociale de l'asile et des réfugiés # Mandate ORS FR et Caritas Suisse pour les tâches opérationnelles # Coordonne la collaboration asile-réfugiés-RFSM

Centre fédéral Chevrilles SEM / ORS Gouglera

① 058 485 06 73
Encadre et héberge les requérants d'asile au niveau fédéral qui attendent le plus souvent une décision de renvoi ou l'exécution du renvoi

Caritas Suisse à Fribourg

① 026 425 81 00 # Service social comme ORS FR pour les réfugiés (REF) # Organise le service d'interprétariat «se comprendre» # Pas de service infirmier

URGENCES PSYCHIATRIQUES

026 308 08 08

RFSM Marsens

026 308 00 00

URG 026 308 08 08

RFSM Bulle

026 308 16 30

URG 026 308 08 08

RFSM Fribourg

FNPG Freiburg

026 308 00 00

URG 026 308 08 08

HOSPITALIER (HOSP)

AMB

HOSP

AMBULATOIRE (AMB)

>65

ADULTES

ADULTES

<18

ADULTES

<18

ADULTES

>65

ATLAS
026 308 03 23

HERMÈS
026 308 03 63

JASMIN
026 308 04 23

CHRYSALIDE
026 308 04 63

Ambulatoire (tous âges)

VENUS
026 308 12 13

SATURN
026 308 11 74

MERKUR
026 308 11 93

Clinique de Jour

CALLISTO
026 308 03 43

AUBÉPINE
026 308 04 03

THALASSA
026 308 03 83

RÉSEAU Fribourgeois de Santé mentale
FREIBURGER NETZWERK FÜR PSYCHISCHE GEÜNDHEIT



URGENCES PSYCHIATRIQUES

026 308 08 08



Ambulatoire

Ambulatorium

Liaison Foyers

CPF (forensique)

Clinique de Jour

Tagesklinik

Ambulatoire

AMB

<18

Ambulatoire

AMB

(Tous âges)

Ambulatoire

AMB

<18

Ambulatoire

AMB

>65

Ambulatoire

AMB

ADULTES

Ambulatoire

AMB

ADULTES

Ambulatoire

AMB

AMBULATOIRE (AMB)

Ambulatoire

AMB

AMB

Ambulatoire

AMB

AMB</b

Déclencheur

Qui constate la crise?

Triage

Suivi



RFSM
ORS FR
Caritas Suisse
SEM / ORS Gouglia
HFR
Police cantonale
Psychothérapeute

Evaluation

Equipe mobile d'urgence sociale
EMUPS
Psy de liaison
Ambulatoire
Hospitalisation

➔ RÔLES
Cartes 1A+1B

En cas de doute
➔ Urgences PSY
RFSM
⌚ 026 308 08 08

➔ INFOS
Carte 2B

Admission

Pendant hospitalisation

Sortie

L'organisation a besoin d'infos sur... / ses partenaires transmettent l'info à...

RFSM

- Etat procédure asile
- Lieu de vie
- Aide sociale reçue, argent de poche
- Affiliation LAMal
- Rôle attendu du RFSM:
 - Conseil
 - Traitement

Rapport psy (≠ lettre de sortie)

- Délai: 7 jours dès demande du SPoMi
- Pas manuscrit



ORS FR, Caritas Suisse, SEM / ORS Gouglera

- Hospitalisation
- Durée prévisible
- Point de contact
- Besoin de réseau

SPoMi

- Rapport psy
- Date de sortie

Un doute sur un patient?

ORS FR, Caritas Suisse, SEM / ORS Gouglera

- Annonce de sortie au minimum 2 jours avant
- Bilan social
- Demande de réseau
- Médication remise
- Ordonnance à transmettre
- Suivi psy nécessaire

RFSM

- Disponibilité d'accueil
- Lieu de vie à la sortie
- Projet social à la sortie

1 ? Compétence – adresse – procédure → ① SPoMi → ORS FR ou Caritas ou SEM Gouglera

2 ? Lieu de vie – aide sociale – affiliation LAMal – rôle attendu (Cartes 1A+1B)

Entrée en Suisse depuis...

- le pays d'origine
- un pays tiers

Principe:

- Compétence =
- Hébergement
 - Aide sociale
 - Encadrement
 - Intégration



Détail des prestations

Procédure Dublin

Durée : jusqu'à 140 jours

1

Un doute sur un patient? ➔ Carte 2B

2

Phase préparatoire

Durée: jusqu'à 21 jours;
en procédure Dublin: jusqu'à 10 jours**5**Listes/contacts
Hébergements cantonaux**3**

Compétence:

- ① Confédération ou ② Canton

4Compétence dans le
canton de Fribourg:Réfugiés = Caritas Suisse
Autres statuts = ORS FR

① Centres
fédéraux
(p.ex. Boudry)



Attribution au canton

Hébergement
dans le cantonIntégration
en Suisse

Demande d'asile

Hébergement dans le
centre de la ConfédérationIntégration
en Suisse

Procédure étendue

Durée : environ 1 an

(y compris procédure de recours et
exécution du renvoi en cas de rejet)**1** SEM / ORS Gouglia

Procédure accélérée

Durée : jusqu'à 140 jours
(y compris procédure de recours et
exécution du renvoi en cas de rejet)

Retour



Retour

Retour

Procédure étendue

Durée : environ 1 an

(y compris procédure de recours et
exécution du renvoi en cas de rejet)



Processus de prise de contact (SPoC = Single Person of Contact ➔ carte 1B)

- 1 Le professionnel prend contact avec le SPoC de son organisation et lui soumet la situation complexe
- 2 Le SPoC prend contact avec les autres SPoC concernés et déterminent ensemble la forme de collaboration
- 3 Chaque organisation nomme les professionnels qui participeront à la collaboration
- 4 Le SPoC de l'organisation 1 organise la collaboration (lui-même ou sur délégation)